

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 18-DCM-DGS-072

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE 10 DECEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2018

OBJET DE LA DELIBERATION : AUTORISATION DE PASSATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE DEMATERIALISATION AVEC LA PREFECTURE DU VAR.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Josiane SICCARDI - Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT - Denis CHAMBI - Viviane TIAR – Jean-Claude VEGA - Bénédicte LEMOIGNE – Daniel VESSERAU – Daniel DUVOUX – Agnès BIASUTTO - Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH - Nicole ROUX – Lionel RIQUELME - Frédéric FIORE - Jennifer DELI - Yves PARENT – Olivier DURAND - François MEURIER

POUVOIRS : Patrick ROUAS à Jean-François PLANES - Nicole VACCA à Jennifer DELI – Christian GARNIER à Hervé STASSINOS - Magali VINCENT à Cécile GOMEZ - Dominique ROLLAND à Valérie RIALLAND - Emmanuelle NIGRELLI à Frédéric FIORE

ABSENTS : Céline PRATI-AIGUIER - Stéphane BELTRA

SECRETAIRE de SEANCE : Valérie AUBRY

=====

Monsieur Denis CHAMBI donne lecture de l'exposé suivant :

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Sur délibération du conseil municipal D/DGS/07/32 du 31 octobre 2007, la ville du Pradet a donc signé une convention avec la Préfecture du Var pour permettre la télétransmission de ces actes. Par la suite, la procédure a été appliquée aux documents budgétaires via ACTES

BUDGETAIRES au travers d'un avenant n°1 (délibération 13-DEC-CTA-072 du 15 mai 2013).

La ville souhaite aujourd'hui étendre ces télétransmissions aux actes réglementaires de la commande publique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter l'exposé qui précède

- D'autoriser Monsieur Hervé STASSINOS, en qualité de pouvoir adjudicateur de la Ville du Pradet, à signer l'avenant n°2 portant extension du périmètre de télétransmission aux actes de la commande publique ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

